

E.P.I .

« Equipier de Première Intervention »

✓ Objectifs :

- Apprendre aux participants les différents moyens d'extinction ;
- Être capable de donner l'alerte et déclencher l'alarme ;
- Organiser et diriger l'évacuation du personnel public ;
- Mettre en œuvre les premiers moyens de secours pour faire face à un début d'incendie.

✓ Public concerné :

- Personnel de l'établissement secteur industrie ou tertiaire.

✓ Pré requis : aucun.

✓ Durée du stage : 3 heures

✓ Nombre de participants : 12 personnes maximum.

✓ Programme du stage :

- Sensibiliser le personnel sur les difficultés de réaliser une évacuation, ainsi que sur les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.
- Méthodologie à appliquer de l'alarme à l'arrivée de secours.

Théorie

- L'alarme, l'alerte ;
- Les consignes propres à l'établissement ;
- Guide ou serre files / Evacuation du public ;
- Combustion ;
- Triangle du feu ;
- Extincteurs et leurs agents ;
- RIA ;
- Classe de feu ;
- Les actions à mener pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

Pratique

- Extinction dans une enceinte fermée de feux de solides, liquide, gaz ;
- Exercice d'évacuation avec le personnel.

✓ **Méthodes et moyens pédagogiques :**

Le formateur est dans une démarche pédagogique : la théorie est exposée, puis mise en pratique.

Pour ce faire 3 méthodes sont mises en œuvre :

- Active ;
- Interrogative ;
- Démonstrative.

Les moyens mis à sa disposition sont :

- Générateur de fumée ;
- Camion feux pour exercices sur feux réels ;
- Extincteurs appropriés ;
- Bac à feux.

✓ **Tarif :** sur devis.

✓ **Modalités et délais d'accès :**

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel : **formation@sas-cpfi.fr** ;
- L'accès à la formation est initié par l'employeur, peut être ouverte aux particuliers ;
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures ;
- Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes ;
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est en moyenne d'un mois.

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap :** nous consulter

Une attestation de stage sera remise aux participants



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :
ACTIONS DE FORMATIONS

Version 11/2021

SAS-CPFI Capital 20000€ RCS 815 178 165
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289
Tel : **0806 231 018 (numéro vert)**